Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal Séance du 16 Février 2021

<u>Présents</u>: HUSTACHE Christiane, TRUCHET Sébastien, SOL Sébastien, GEMIN Clément, CHARPIN Frédéric, MICHEL Stéphanie, ARLAUD Laetitia, DAVID Éric, DURAZ Sébastien, HUSTACHE Maurice.

Absents: ARLAUD Marielle avec procuration à ARLAUD Lactitia.

- Décision modificative n°3 de la commune :

D 739223 : + 907.00 € D 6574 : - 907.00 €

Approuvé à l'unanimité.

- Décide, à l'unanimité, d'adhérer à AGATE (Agence Alpine des Territoires) pour l'année 2021. Cette adhésion s'élève à 386.47 €.

- Décide, à l'unanimité, d'adhérer à l'ANETT (Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques) pour l'année 2021. Cette adhésion s'élève à 110.00 €.

- Décide, à l'unanimité, d'adhérer au CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) pour l'année 2021. Cette adhésion s'élève à 50.00 €.

- Programme d'actions pour l'année 2021 de l'ONF : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de prévoir les travaux sylvicoles de protection contre le gibier : mise en place de clôture, pour 2021 pour un montant de 1 960.00 € HT.

- Approuve, à l'unanimité, les propositions d'AGATE pour l'analyse financière de la commune en début de mandat pour un montant d'environ 2 500.00 € et pour le budget lotissement pour un montant d'environ 1 020.00 €.

- Décide de surseoir au devis de la société EMC pour la location du chapiteau foire aux bestiaux.

- Approuve la convention relative à la mise à disposition de tests antigéniques pour le dépistage de la COVID-19 entre le département de la Savoie et la commune de St Jean d'Arves. Le département de la Savoie commande 200 tests antigéniques fournis par le laboratoire ABOTT via l'union des groupements d'achats publics (UGAP). Ces tests antigéniques sont remis à la Commune pour le dépistage de la COVID-19.

- Approuve, à l'unanimité, les devis de la Société BODET, un pour la mise aux normes du coffret électrique des cloches pour l'église d'Entraigues. Ce devis s'élève à 1 191.60 € TTC. L'autre concerne le remplacement du moteur de volée de la cloche 1 et sécurisation de l'accès pour l'église de la Tour. Ce devis s'élève à 2 552.40 € TTC.

- Motion portant demande d'exonération du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales FPIC pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) des zones touristiques de montagnes frappées par la non-ouverture des remontées mécaniques : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la présente motion et demande solennellement à l'Etat d'exonérer de contribution au FPIC, pour 2021, la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et ses communes membres.

- Administration générale : adoption du Pacte de Gouvernance entre la Communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan et ses Communes membres : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, refuse le projet de pacte de gouvernance.

Le conseil municipal considère que le pacte proposé ne sert en rien une meilleure gouvernance de notre EPCI. En effet, la « conférence des maires » intervient trop tard dans le calendrier horaire précédant le conseil communautaire. De plus, le dispositif ne permet pas aux maires d'anticiper sur des propositions pouvant être soumises à un conseil communautaire ultérieur. Enfin, les sujets abordés, souvent très techniques, nécessiteraient qu'à tout moment, dès la communication de l'ordre du jour du conseil communautaire à venir, il soit possible, aux maires de disposer d'un droit d'interpellation du vice-président et /ou du directeur de service concerné.

- Approuve, à l'unanimité, l'avenant à la convention avec le Cdg73 relative à l'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire. Cet avenant prolonge le dispositif de médiation préalable obligatoire jusqu'au terme de l'expérimentation nationale, soit jusqu'au 31 décembre 2021. Le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer avec le Cdg73 l'avenant à la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire.

- Projet chalet d'accueil des terrains de tennis : une réunion sera faite avec le Directeur de 1'ESF et le Président d'Arvan Tennis Club.

- Décide, de ne pas embaucher d'adjoint technique supplémentaire pour la saison d'été 2021 à 5 abstentions et 6 voix pour.

- Approuve, à l'unanimité, la convention de prestations entre la commune de St Jean d'Arves et la SATVAC. Cette convention a pour objet de définir les relations contractuelles et les engagements respectifs de la commune et de la SATVAC pour : - Assurer un service de préventions des risques naturels avalancheux sur le territoire de la commune par des opérations de déclanchement préventif des avalanches, - Prévoir une permanence et des interventions de premiers secours dans un périmètre défini, - Organiser, selon les modalités techniques, des activités sportives et de loisirs. Cette convention prend effet du 7 février 2021 jusqu'au 5 mars 2021.

Questions diverses:

- Le Tour de l'Avenir se tiendra sur la commune de St Jean d'Arves le 21 août 2021. Un retour va être fait au SIVAV.
- Doléances des restaurateurs par rapport au policier municipal.
- Projet d'un terrain multisport.